

PLU de Noyelles-sur-Escaut : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 25 septembre 2026

-
-
-
-

Le zonage en chiffres

Zones délimitées

Zones urbaines (U)

Zones à urbaniser (AU)

Zones agricoles (A)

Zones naturelles (N)

Le document en vigueur

Document en vigueur

Document

Version du

Partition GPU

Règlement officiel (PDF)

Noyelles-sur-Escaut en chiffres : habitants, âges, emploi, revenus

Population municipale

Évolution de la population depuis 2012

Densité de population

Superficie

Naissances de 2021 à 2025

Décès de 2021 à 2025

Moins de 15 ans

15 à 24 ans

25 à 39 ans

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/noyelles-sur-escaut-59438>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Noyelles-sur-Escout : zonage, règlement et permis de construire (suite)

40 à 54 ans
55 à 64 ans
65 à 79 ans
80 ans ou plus
Indice de vieillissement
Actifs de 15 à 64 ans
Taux d'activité des 15-64 ans
Taux d'emploi des 15-64 ans
Taux de chômage (recensement)
Retraités parmi les 15 ans ou plus
Élèves et étudiants parmi les 15 ans ou plus
Niveau de vie médian
Établissements employeurs
Établissements de commerce, transports et services
Établissements industriels
Établissements de la construction
Établissements agricoles
Établissements publics, d'enseignement, de santé et d'action sociale
Établissements de 10 salariés ou plus
Emplois salariés dans la commune
Logements
Part des résidences secondaires
Part des logements vacants
Ménages propriétaires

Commerces, santé, écoles et services à Noyelles-sur-Escout

Équipements et services recensés
Commerces
Hypermarchés et grands magasins
Supermarchés et magasins multi-commerces
Supérettes et épiceries
Boulangeries-pâtisseries
Boucheries-charcuteries
Restaurants et restauration rapide
Équipements de santé et d'action sociale
Médecins généralistes libéraux
Pharmacies
Chirurgiens-dentistes libéraux
Infirmiers libéraux

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN - ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/noyelles-sur-escout-59438>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Noyelles-sur-Escout : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Masseurs-kinésithérapeutes libéraux
Maisons de santé pluridisciplinaires
Services d'urgences
Établissements d'enseignement
Écoles maternelles, primaires et élémentaires
Collèges
Lycées
Services pour les particuliers
Bureaux, relais et agences de poste
Banques et caisses d'épargne
France services
Gares de voyageurs
Part des locaux raccordables à la fibre
Locaux raccordables à la fibre (FttH)
Locaux (logements et locaux professionnels)
Zone de déploiement de la fibre
Équipements recensés au
Déploiements de la fibre au

La qualité de l'eau du robinet à Noyelles-sur-Escout

Part des prélèvements conformes aux limites de qualité
Prélèvements jugés sur les limites de qualité
Prélèvements non conformes aux limites de qualité
Conformité microbiologique
Prélèvements analysés en microbiologie
Prélèvements non conformes en microbiologie
Conformité physico-chimique
Prélèvements analysés en physico-chimie
Prélèvements non conformes en physico-chimie
Prélèvements conformes dans le cadre d'une dérogation
Nitrates : teneur moyenne
Nitrates : teneur la plus élevée
Mesures de nitrates dans l'année
Mesures de nitrates au-delà de la limite de qualité
Nitrates : limite de qualité
Réseaux de distribution qui alimentent la commune
Prélèvements du contrôle sanitaire dans l'année
Dernier prélèvement de l'année
Année des prélèvements

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/noyelles-sur-escout-59438>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

Analyse PESTEL de Noyelles-sur-Escout : politique, économie, société, technologie, environnement, droit

Population municipale

Les risques naturels et technologiques à Noyelles-sur-Escout

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

La liste des zones urbaines et à urbaniser

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

La mairie de Noyelles-sur-Escout

Maire

En fonction depuis le

Échelon du maire

Membres du conseil municipal

Adjoint(s) au maire

Intercommunalité

Adresse de la mairie

Téléphone de la mairie

Horaires d'ouverture

Site internet de la mairie

Fiche officielle de la mairie

Fiche de l'annuaire mise à jour le

Annuaire de l'administration du

Répertoire des élus mis à jour le

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN - ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/noyelles-sur-escout-59438>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 14 octobre 2026

L'urbanisme dans les communes voisines

Marcoing (2,9 km)

Proville (2,9 km)

Fontaine-Notre-Dame (3,1 km)

Cambrai (6,0 km)

Neuville-Saint-Rémy (6,3 km)

Séranvillers-Forenville (7,1 km)

Tilloy-lez-Cambrai (7,5 km)

Haynecourt (7,9 km)

Awoingt (8,1 km)

Les Rues-des-Vignes (8,7 km)

Escaudœuvres (9,2 km)

Ramillies (9,2 km)

Naves (12,5 km)

Hem-Lenglet (13,2 km)

Iwuy (15,6 km)

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/noyelles-sur-escaut-59438>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.